**Compte-rendu du conseil municipal du 26 Octobre 2020**

Ouverture de séance à 19h05

Présents : Christiane BENICH, Laurence MANOUX, Marie-Chantal CHAVES-LOPES, Ludovic DOIT, Patrick FARGE, Colette FAU, Michel LAURENS, Christine VINET, Céline CAZAUX-ROCHER.

Absents : Bruno DUTRUCH (pouvoir à Christiane BENICH), Stéphane HOUDART (pouvoir à Laurence MANOUX).

Mme CAZAUX-ROCHER Céline est désignée secrétaire de séance à l’unanimité des présents. Le compte-rendu du conseil municipal du 23/09/2020 est adopté à l’unanimité des présents.

Mme BENICH demande d’ajouter un point à l’ordre du jour suite à la demande du 2ème adjoint de revoir ses indemnités.

**1) Rapport annuel sur la qualité et le prix de l’eau 2019**

Le RPQS de l’eau n’ayant pas été confirmé par l’observatoire de l’eau, nous reportons le vote au prochain conseil afin de le valider.

Afin d’avoir une idée plus précise de la consommation d’eau, il nous faut ajouter un compteur de consommation à l’école et à la mairie ainsi qu’un compteur à la sortie du château d’eau pour mesurer le volume réel pompé.

**2) Modification de la convention « instruction autorisations droits du sol »**

Mme le Maire souhaite que les CUa (questionnaires d’urbanisme) soient effectués par la commune, jusqu’à présent nous fonctionnions avec une délégation à la CDC pour ces actes, cette dernière nous facture actuellement 29€ TTC par CUa. Dans les faits c’est la commune qui se charge d’instruire ces actes, il faut donc modifier cette convention avec la CDC.

C’est Aurélie DAVRANCHE qui gère la partie « urbanisme » de la commune qui se chargera de remplir ces questionnaires.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité cette décision

**3) Décision modificative : paiement facture de Maître BRUN**

La provision budgétaire pour l’acquisition de la scierie de M. LE FORESTIER n’est pas suffisante pour couvrir l’intégralité de l’achat et des frais notariés.

Il s’agit donc d’augmenter cette provision de 1900€ afin de pouvoir régler en totalité l’achat.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité la modification.

**4) Décision modificative : affectation résultat CCAS au budget de la commune**

En 2019, le CCAS a été dissout et rattaché à la commune, son utilité étant principalement de gérer le repas des aînés.

Cependant sont budget n’a pas été transféré, il nous faut basculer l’excédent du résultat du budget du CCAS, soit pour la section alimentation : 3193,49€ sur la section de fonctionnement de la commune 2020.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité

**5) Remboursement eau à M. GIRAUD suite à l’incendie**

Pendant l’incendie de cet été les pompiers ont pompé de l’eau dans la piscine de M GIRAUD pour intervenir aux portes du village.

Il semble normal à Mme BENICH de rembourser les 36m3 soit 68,79€ de facture d’eau qui a servi à protéger le village.

Le conseil municipal approuve à 10 voies POUR et 1 CONTRE

**6) Aide financière à un habitant suite à une fuite d’eau**

Un habitant à sollicité le CCAS et donc la commune, concernant une fuite d’eau conséquente dont il a été victime cette année. Cette fuite a multiplié par 3 sa facture d’eau. Il nous demande une remise à titre gracieux afin de leur permettre de régler la facture. La mairie a dans cette situation le rôle de créancier.

Les conditions de ressources et le caractère exceptionnel de la situation incitent certains conseillers à aider cette famille cependant d’autres conseillers craignent des dérives et des demandes d’aide pour n’importe quelle difficulté de la vie.

Un conseiller demande s’il est possible de diriger ces personnes vers un assistant de service social dans un premier temps, afin d’évaluer plus objectivement les situations et les possibilités.

La décision est prise d’attribuer une remise de 50 % de l’excédent de consommation d’eau soit environ 225€. Avec 5 voies POUR, 4 voies CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

**7) Don de la parcelle n°166 de M. Hervé LE FORESTIER à la commune**

Il s’agit d’une petite parcelle au niveau du carrefour, elle contient l’abri bus de l’ancien arrêt. Cette pointe d’herbe appartiendrait donc pour moitié à la commune.

Le conseil approuve à l’unanimité.

**8) Audit diagnostic installations eau potable**

Les lots 1 et 2 sont attribués à Artelia qui était l’entreprise la moins coûteuse pour la commune tout en ayant eu l’assurance de la qualité de leur travail.

SUEZ se chargera des travaux préparatoires aux campagnes de mesure.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité

**9) Autorisation de demander la DETR 2021**

Mme BENICH demande à son conseil l’autorisation de demander la DETR, une Subvention pour les travaux du réseau d’eau.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité

**10) Augmentation de l’indemnité versée au 2ème adjoint**

Mme CHAVES-LOPES a fait la demande à Mme BENICH de revoir son indemnité de 2ème adjointe qui avait été réduite en début de mandat afin de la ramener à son montant maximal vu son investissement à la mairie.

Un conseiller s’agace de devoir voter à nouveau sur un sujet déjà voté en début de mandat et de la perte de temps que cela occasionne.

La demande est acceptée par le conseil à 7 voies POUR, 1 CONTRE et 2 Abstentions. La conseillère objet de la demande n’a pas pris part à la délibération.

**Questions diverses :**

-Vœux du maire et son conseil : Mme BENICH souhaite fixer une date pour les vœux début janvier car nous n’avons pas encore pu rencontrer les villageois dans un cadre convivial. Certains conseillers s’inquiètent du contexte et de la logistique d’organiser un regroupement en cette période de pandémie (dehors au mois de décembre, distances…) alors que les activités sont très encadrées, qu’on doit limiter nos contacts à 6 personnes…

Nous choisissons de bloquer symboliquement la date du 10 janvier en espérant que la situation soit plus favorable d’ici là et nous verrons ce que nous pouvons organiser ou pas.

-Groupement de commande de prestation de services d’entretien et de maintenance des équipements et réseaux de distribution d’eau potable.

Il s’agit de nous regrouper avec plusieurs communes (Hostens, Origne) qui sont aussi en renouvellement de contrat d’entretien afin de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Séance levée à 20h40